

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

SECTION 1 : POUVOIR ADJUDICATEUR

1.1) Nom, adresse et point de contact

Société Publique Locale Territo'Arts – Cité des Arts
23 rue Léopold Rambaud – 97490 Sainte-Clotilde

SIRET : 812 084 762 000 10

CODE APE : 9004Z

Représentée par Madame Monique ORPHE, Présidente Directrice Générale

Contact : Direction Générale

Tél. 02.62.92.92.41

E-mail : achat.marche@territoarts.re

Adresse(s) internet : <http://www.citedesarts.re/>

1.2) Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet :

à l'adresse URL : <http://www.citedesarts.e-marchespublics.com>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

à l'adresse URL : <http://www.citedesarts.e-marchespublics.com>

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

à l'adresse URL : <http://www.citedesarts.e-marchespublics.com>

1.3) Type de Pouvoir adjudicateur

Société Publique Locale

1.4) Activité principale

Gestion d'équipements culturels, conception, réalisation d'actions et événements culturels

SECTION 2 : OBJET

2.1) Intitulé

Prestations de sécurité incendie et d'assistance aux personnes et de sécurité de la SPL Territo'Arts

2.2) Références

Numéro de marché : 2024-01

2.3) Code CPV

79710000-4 Services de sécurité

2.4) Type de marché

Prestations de Services

2.5) Valeur totale estimée en euros HT

905 000 euros HT

2.6) Informations sur les lots

Le présent marché est alloté de la manière suivante :

- Lot 1 : Prestations de sécurité incendie et assistance à personnes (SSIAP) permanent du site de la Cité des Arts
 - Lot 2 : Prestations ponctuelles de sécurité incendie et assistance à personnes (SSIAP) pour les manifestations de la SPL Territo'Arts
 - Lot 3 : Prestations ponctuelles d'agents de prévention et de sécurité (APS) pour les manifestations de la SPL Territo'Arts
- Chaque lot est mono attributaire.

SECTION 3 : PROCEDURE

3.1) Type de procédure

Le marché est passé selon une procédure formalisée : Appel d'Offres Ouvert (article L2124-2 du code de la commande publique).

3.2) Information sur l'accord-cadre

Il s'agit d'un accord-cadre avec un seul opérateur économique par lot.

3.3) Remise d'offre

Date et heure limite de réception des candidatures et des offres : **Lundi 27 Mai 2024 à 10 heures UTC+4**

3.4) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

3.5) Renseignements d'ordre administratif

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : **Lundi 27 Mai 2024 à 10 heures UTC+4**

Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés : sans objet

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français.

Les prix sont établis en euros et sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres, frappant obligatoirement les prestations.

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 60 jours (à compter de la date limite de réception des offres)

SECTION 4 : DESCRIPTION

4.1) Lieu d'exécution

Cité des Arts (23 rue Léopold Rambaud 97490 Sainte-Clotilde), Château Morange (2 rue Château Morange 97400 Saint-Denis) et territoire de la Communauté intercommunale du nord de la Réunion (CINOR).

4.2) Description succincte

Le présent marché a pour objet :

- La réalisation de prestations de sécurité incendie et assistance à personnes (SSIAP) permanent du site de la Cité des arts
- La réalisation de prestations ponctuelles de sécurité (SSIAP et APS) pour les manifestations de la SPL Territo'Arts

4.3) Critères d'attribution

Pour chaque lot, sera retenue l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée au regard des critères ci-dessous énoncés :

- Critère du prix : 45%
- Critère de la valeur technique : 55%

4.4) Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées dans ce marché.

4.5) Informations sur les options

Le marché comporte la possibilité de mise en œuvre d'avenants conformément aux dispositions du CCAG visé à l'article 2 du CCAP.

Il pourra être procédé à la cession d'un contrat au profit d'un nouveau titulaire dans les conditions mentionnées au CCAP.

SECTION 5 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le soumissionnaire présentera son dossier comme suit :

a) Un répertoire dédié pour la partie candidature comportant les pièces énumérées ci-après :

Le soumissionnaire pourra présenter sa candidature :

- Soit en utilisant le formulaire eDUME (Document Unique de Marché Européen) conformément à l'article R2143-4 du nouveau code de la commande publique ;
- Soit par la transmission des éléments suivants :

☐ Lettre d'intention de soumissionner, en cas de soumission sous forme de groupement, la lettre de candidature précisant la composition du groupement et l'habilitation du mandataire par ses cotraitants (formulaire DC1)

☐ Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ou le groupement d'entreprises

☐ Déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique

☐ Déclaration sur l'honneur datée et signée mentionnant que l'entreprise ou le groupement d'entreprise soumissionnaire respecte l'ensemble des dispositions des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs en situation d'handicap

☒ Copie du jugement si redressement judiciaire ; les personnes admises au redressement judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger doivent justifier qu'elles ont été habilitées à poursuivre leur activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché

☒ Copie du récépissé de dépôt de l'immatriculation au registre de commerce pour les entreprises nouvellement créées ou équivalent

☒ Déclaration du candidat sur ses capacités financières et professionnelles (formulaire DC2)

Appréciation de la capacité économique et financière des candidats

☒ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles ;

Appréciation des capacités techniques et professionnelles des candidats

☒ Liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

☒ Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années

☒ Indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché public

☒ Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public

☒ L'attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle de l'entreprise.

☒ Pour les entreprises soumises à la réglementation sur les activités privées de sécurité, les lots (1) et (2) ne portant uniquement sur des prestations de prévention incendie, secours assistance à personnes, activités connexes des activités privées de sécurité, non soumises à la réglementation du Livre VI du code de la sécurité intérieure.

- L'autorisation d'exercice de l'établissement principal et/ou de l'établissement secondaire délivrée par le Conseil national des activités privées de sécurité ;

- Les agréments de dirigeant(s) et d'associé(s) valides délivrés par le Conseil national des activités privées de sécurité ;

- Une déclaration sur l'honneur attestant que l'établissement de l'entreprise soumissionnaire, le(s) personnes ayant le pouvoir d'engager, le(s) associés ne sont pas sous le coup d'une interdiction temporaire d'exercer, toute sanction disciplinaire, ou bien l'objet d'une procédure de contrôle par le service du contrôle du Conseil national des activités privées de sécurité, risquant d'engendrer une incapacité à assurer la prestation.

NB : Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il doit apporter la preuve écrite qu'il en disposera pour l'exécution du marché.

→ Cas des entreprises récemment créées

Les entreprises de création récente doivent justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières par tout moyen :

☒ La notion relative aux trois dernières années s'appréciera selon la date de création figurant sur le récépissé du centre de formalités de création d'entreprises

☒ La déclaration relative aux chiffres d'affaires réalisé sur les trois derniers exercices disponibles est à remplacer par une déclaration appropriée de banque dont le contenu devra permettre au représentant du Pouvoir adjudicateur d'apprécier la solidité financière de l'entreprise ; un relevé de compte n'est pas jugé comme étant un document suffisant

☒ La liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années peut être remplacée par l'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique

et/ou des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestations de services ou de conduite de travaux de même nature que celle du marché ou le cas échéant par la liste des contrats obtenus depuis la date de création

▣ La prise en compte de la capacité d'autres opérateurs économiques liés à l'entreprise qui soumissionne devra se justifier par un engagement écrit de l'opérateur et devra être joint au dossier de candidature ainsi que toutes les pièces exigées dans le présent article.

b) Un répertoire dédié pour la partie offre comportant les pièces énumérées ci-après :

▣ Pour chaque lot : l'Acte d'Engagement complété selon le cadre joint

▣ Pour le lot 1 : la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) complétée et signée selon le cadre joint

▣ Pour les lots 2 et 3 : le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) complété et signé selon le cadre joint

▣ Pour les lots 2 et 3 : le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) complété selon le cadre joint

▣ Pour chaque lot : le Mémoire technique décrivant :

- L'organisation des moyens humains et matériels affectés à l'exécution du marché, étayée par un organigramme fonctionnel

- La démarche de la qualité sociale, étayée par les mesures proposées pour l'insertion professionnelle de personnes en difficulté

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de faire signer tout ou partie du mémoire technique.

▣ L'offre devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra pour l'ensemble du marché indiquer un plan de sous-traitance indiquant les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui exécuteront à la place du titulaire. Un formulaire DC4 devra être fourni pour chaque sous-traitant.

▣ Les Cahiers des Clauses Particulières (CCAP, CCTP) : pièces facultatives. L'absence de ces documents n'entraînera pas l'irrecevabilité de l'offre.

A défaut d'observations particulières, les Cahiers des Clauses Particulières (C.C.A.P. et C.C.T.P) sont réputés acceptés par le candidat.

SECTION 6 : MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT ET/OU REFERENCES AUX TEXTES QUI LES REGLEMENTENT

Les paiements dus en application du présent marché se feront par virement sur un compte bancaire ou postal et dans le délai maximum prévu à l'article 183 du décret n° 2016-360, soit 30 jours à compter de la réception des factures accompagnées de toutes les pièces justificatives du service fait. En particulier devront être mentionnés le nom et adresse du titulaire, le nom et adresse du Pouvoir adjudicateur, la nature de la prestation accomplie, le tarif correspondant, les coordonnées du compte bancaire ou postal.

Pour le calcul des intérêts moratoires éventuellement applicables, il sera fait application des dispositions du code de la commande publique.

SECTION 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

7.1) Durée du marché

La durée du marché est fixée à trente-six (36) mois, à compter de la date de notification de l'ordre de service prescrivant le début d'exécution des prestations.

Date prévisionnelle de début d'exécution des prestations à titre indicatif :

- Pour le lot 1 : à compter de la notification de l'ordre de service prescrivant le début d'exécution des prestations prévu le 28 juillet 2024.
- Pour le lot 2 : les prestations débiteront à compter de l'émission du premier bon de commande prévue le 28 juillet 2024. Les bons de commande seront notifiés par le Pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.
- Pour le lot 3 : les prestations débiteront à compter de l'émission du premier bon de commande prévue le 28 juillet 2024. Les bons de commande seront notifiés par le Pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.
-

7.2) Autres informations complémentaires

- Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Téléchargeable sur le site <http://www.citedesarts.e-marchespublics.com>

Un formulaire d'aide à la dématérialisation est annexé au règlement de consultation.

Conditions d'obtention des renseignements complémentaires : toutes les questions devront être transmises par voie électronique sur le site <http://www.citedesarts.e-marchespublics.com> dans les conditions spécifiées à l'article 6.2 du règlement de consultation.

- Condition de remise de candidatures et des offres :

Par voie électronique sur le site <http://www.citedesarts.e-marchespublics.com> dans les conditions spécifiées à l'article 6.3 du règlement de consultation.

7.3) Modalités d'ouverture des offres

La date et heure de l'ouverture des offres n'est pas connue de manière certaine à ce stade de la procédure. La séance d'ouverture n'est pas publique (les candidats n'y sont pas admis).

SECTION 8 : PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours

Dénomination : Tribunal Administratif de SAINT-DENIS

Adresse : 2 ter rue Félix Guyon

Code postal : 97400

Localité / ville : SAINT-DENIS

Pays : France

Tél : 02.62.92.43.60

Fax : 02.62.92.43.62

Organe chargé des procédures de médiation

Dénomination : Centre de Médiation des Barreaux et Solutions Amiables (C.M.B. – Solutions Amiables)

Adresse : Maison de l'Avocat et du Droit du Barreau de Saint-Denis

Résidence Anaxagore

24, Rue Jean Cocteau

Code postal : 97490

Localité / ville : SAINTE-CLOTILDE

Pays : France (Réunion)

Tél : 02.62.41.31.94

Fax : 02.62.98.03.19

Renseignements concernant l'introduction des recours

Dénomination : Tribunal Administratif de SAINT-DENIS

Adresse : 2 ter rue Félix Guyon

Code postal : 97400

Localité / ville : SAINT-DENIS

Pays : France

Tél : 02.62.92.43.60

Fax : 02.62.92.43.62

Date du présent avis :

Le 15 avril 2024

A Sainte-Clotilde

Monique ORPHE
Présidente Directrice Générale

